

Communiqué de presse

Lausanne, le 9 juillet 2014

L'EVAM exploitera à nouveau dès le 10 juillet l'abri de protection civile de Coteau Fleuri à Lausanne

La guerre en Syrie ainsi que le flux accru de migrants entre l'Afrique du Nord et le Sud de l'Italie fait augmenter rapidement le nombre de requérants d'asile à héberger dans le canton. L'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) se prépare à faire face à un important afflux migratoire. Ainsi, il cherche intensivement des solutions pour loger ses bénéficiaires. En dernier recours, après avoir optimisé l'exploitation des places au sein de ses structures, l'établissement ouvre à nouveau dès le 10 juillet l'abri lausannois de Coteau Fleuri.

Le nombre de requérants d'asile attribués au canton de Vaud par l'Office fédéral des migrations (ODM) a doublé entre mai et juin 2014. Les douze derniers mois, le canton a accueilli en moyenne mensuellement 91 nouveaux migrants. En juin 2014, l'EVAM a géré 187 nouvelles arrivées de requérants. Etant donné le contexte international, la tendance d'augmentation rapide et importante de demandes d'asile en Suisse devrait se confirmer pour la suite de l'année, selon l'ODM.

Afin de loger les requérants d'asile qui viennent demander protection à la Suisse, l'EVAM exploitera à nouveau l'abri de Coteau Fleuri à Lausanne. Ce dernier a fermé il y a un peu moins d'une année, dans une période de diminution de l'effectif des bénéficiaires de l'EVAM. Tributaire des importantes fluctuations migratoires, l'établissement recherche constamment des solutions d'hébergement flexibles et adaptées à ses besoins. Cependant, dans l'urgence, l'utilisation d'abris de protection civile est inévitable. Aussi, dès ce mois de juillet 2014, l'abri de protection civile (PC) de Coteau fleuri logera cinquante hommes seuls. L'organisation concrète de cet accueil a été réalisée en étroite collaboration avec les services de la Ville.

Durant les 32 mois de la précédente exploitation de la structure de Coteau Fleuri, la cohabitation avec les migrants s'est bien déroulée. Aucun incident majeur n'a été relevé par le directeur de l'école, la Municipalité, la police cantonale ou l'EVAM. Si bien que tous les acteurs sont convaincus que la réouverture se déroulera dans la continuité des relations de bon voisinage.

Pour rappel, l'EVAM place certains de ses bénéficiaires dans sept abris de protection civile : au Mont-sur-Lausanne, Orbe, Pully, Begnins, Coppet, Préverenges et Bussigny. Aujourd'hui toutes ces structures en sous-sol sont occupées au maximum de leur capacité. En parallèle, l'EVAM a usé de toutes les possibilités pour rationaliser la répartition des résidents dans ses sept autres foyers et y a installé de nouveaux lits.

En outre, plusieurs projets de construction afin de créer de nouvelles places à moyen ou long terme se développent. Dans l'immédiat cependant, les abris PC constituent l'unique solution rapidement disponible.

Rappel

L'EVAM est l'établissement de droit public mandaté par le Canton de Vaud pour accueillir, selon la loi fédérale sur l'asile (LAsi) les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. L'établissement a également le mandat de délivrer l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière.

Les prestations fournies par l'EVAM consistent à héberger, encadrer et assister les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. Elles découlent de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).

Renseignements

- *Pascal Rochat, Responsable secteur Lausanne à l'EVAM : 079 221 72 76*
- *Evi Kassimidis ou Sylvie Makela, chargées de communication à l'EVAM : 021 557 06 06*